

Compte-rendu de réunion

Objet : Réunion d'information sur le projet Caserne de pompiers & Base de police fluviale avec les riverains de la Cité Meissonnier

Date : 25 octobre 2021

Lieu : à distance

Intervenants :

Ville de Saint Denis

- M. Adrien Delacroix, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme et aménagement durable, adjoint de quartier
- M. Laurent Monnet, Adjoint à la Transformation écologique, nature en ville
- M. Daniel Dalin, Adjoint à l'Egalité des chances, lutte contre les discriminations, politique mémorielle, élu de proximité
- Mme Léa Malpart, Chargée de mission au Cabinet du Maire
- Mme Louison Durant, Chargée de gestion urbaine de proximité

SOLIDEO

- M. Jérémy Fromont, Chef de projet Construction
- M. Théo Barrière, Chargé de communication chantier & Participation

Riverains

- Habitants de la Cité Meissonnier

Préambule

La SOLIDEO ouvre la séance en indiquant que cette réunion fait suite à la précédente organisée en juin 2021 afin de présenter aux habitants de la Cité Meissonnier, les évolutions apportées au projet avant le début des travaux prévus en 2022.

Présentations des évolutions du projet

1. Les toitures végétalisées

Les zones sportives initialement prévues en toiture sont remplacées par de la végétation. Les espaces sportifs ne seront pas recréés par ailleurs car non essentiels au projet. Les toitures végétalisées ne seront pas accessibles au public, ni même aux pompiers, sauf pour des raisons d'exploitations.

La structure principale du bâtiment, initialement prévue en bois, a été modifiée en béton bas carbone en raison de préconisations trop contraignantes liées à la sécurité incendie sur le bois. Le bardage métallique du bâtiment sera maintenu par une structure secondaire en bois, donc l'aspect extérieur reste inchangé.

2. Clôture entre projet et Cité Meissonnier

Le mur d'enceinte du centre de secours fera 3m de haut. Conformément aux échanges de la réunion de juin, la SOLIDEO indique qu'un traitement paysager et une végétation dense sont prévues entre la cité M. et la future base. Le mur sera également texturé pour mieux l'intégrer à son environnement. A ce titre, un riverain suggère de le teinter en « garance » pour faire écho au passé teinturier du site. La SOLIDEO indique que cette information sera transmise à l'architecte pour analyse. La finition du mur de clôture n'est pas totalement arrêtée et se fera par l'architecte sur la base des échantillons/témoins présentés par l'entreprise retenue pour réaliser les travaux.












Schéma d'implantation de la clôture

S'agissant du positionnement de la clôture, la SOLIDEO propose de réaligner sur le plan parcellaire du cadastre. Ce léger réalignement permettrait de conserver les arbres implantés en limite de propriété côté centre de secours. Conformément au souhait des habitants, la SOLIDEO fera passer un géomètre pour évaluer précisément la position du futur mur. Les habitants alertent également la SOLIDEO sur la présence d'éléments techniques (pompes de relevage, poste électrique) au niveau du mur existant. Le maître d'œuvre de la SOLIDEO passera sur place pour diagnostiquer la situation.

Enfin, les habitants proposent de reculer la clôture sur le futur parking de la base et d'intégrer les arbres dans leur parcelle. L'idée de développer un potager à cet endroit est évoquée. La SOLIDEO alerte en indiquant qu'il s'agit d'un terrain de l'Etat qui ne peut être cédé.

3. Réflexions sur la végétalisation du talus

La SOLIDEO confirme sa volonté de revaloriser la végétation du talus de l'autoroute aux abords du projet. Le projet prévoit, dans son ensemble, la plantation de 1,3 arbre pour 1 arbre abattu. Le bilan de plantation est donc positif. La renouée du Japon, plante invasive, fera notamment l'objet de la plupart des défrichements et sera remplacée par des essences plus adaptées.

MILIEUX BOISÉS		
ARBRES EXISTANT	ARBRES PLANTÉS CEPEE (300/350)	ARBRES PLANTÉS TIGE (20/25)
 Arbre existant	 + AOE Acer campestre postelense = 5u	 + ACP Acer pseudoplatanus = 8u
 Arbre existant remarquable	 + PRU Prunus avium = 7u	 + FAG Fagus sylvatica = 5u
 Arbre existant à abattre = 31u		 + QPE Quercus petraea = 9u
		 + QPR Quercus robur = 7u

Aperçu des espèces d'arbres et végétaux existants et ceux qui seront plantés sur le talus

Dans la continuité des échanges de juin 2021, les habitants de la cité Meissonnier indiquent que le projet de végétalisation du talus en dehors des emprises SOLIDEO est en bonne voie avec l'obtention de premiers financements et le soutien de Plaine Commune, la DIRIF et Saint-Denis (notamment Laurent Monnet, adjoint à la transformation écologique). Des diagnostics avec des écologues doivent être effectués pour identifier les essences qui reboiseront la butte. L'objectif est d'en faire un sanctuaire naturel et non un lieu de passage. Aucun accès ne sera ouvert au public.

Les habitants de la cité M. proposent de lier le projet de végétalisation de la SOLIDEO pour une plus grande cohérence. Les calendriers de plantation sont cohérents :

- Automne 2022 : plantations cité Meissonnier
- Automne/hiver 2023 : plantations SOLIDEO

La SOLIDEO y est favorable : M. Routier (Cité M.) prend attache avec M. Fromont (SOLIDEO).

Plan d'installation de chantier (PIC) prévisionnel

La SOLIDEO présente le PIC de chantier :

- Zone de base-vie installée sous A86 / RD1 pour accès parking à partir de mars 2022 ;
- 1 grue à tour de 35m de haut environ sans survol en charge des zones extérieures au chantier (conformément à la réglementation) ;
- Accès au chantier : à côté de l'entrée Urbaparc depuis RD1 ;
- Gardien cynophile H24 7J/7 > prévoir une niche pour le chien éloignée des habitations ;
- Horaires du chantier : l'arrêté préfectoral, identique à celui de la ZAC Village Olympique et Paralympique, autorise des travaux de 7h à 20h du lundi au samedi. Les travaux le samedi restent exceptionnels et feront l'objet d'une communication spécifique en amont. Les interventions générant le plus de nuisances ne sont pas programmées le week-end.

Accès géothermie ENGIE

La SOLIDEO rappelle les deux options envisagées pour qu'ENGIE puisse accéder aux puits de géothermie :

- Depuis la cour du centre de secours
- Depuis l'A86

→ Un accès par l'A86 est privilégié par l'ensemble des acteurs (collectivités, DIRIF, habitants, SOLIDEO). Cet accès fait encore l'objet d'études par ENGIE qui doit confirmer prochainement sa faisabilité.

Un habitant demande si l'accès au puit se fera par des engins motorisés. La SOLIDEO confirme qu'il s'agit d'un besoin d'ENGIE pour l'exploitation de ses puits.

SOLIDEO indique que si l'accès depuis l'A86 est confirmé, le portail prévu dans le projet du centre de secours sera tout de même conservé de manière à pouvoir donner accès au talus à la DIRIF pour les opérations d'entretien et besoins ponctuels. Dans tous les cas, cet accès ne sera pas public.

Poursuite des échanges avec les riverains

La SOLIDEO propose d'organiser une autre réunion avant le démarrage effectif des travaux prévus en avril/mai 2022. Un point en février 2022 est évoqué, la SOLIDEO précise une date ultérieurement.

Questions et interventions des participants

Concernant les nuisances sonores, l'installation d'un capteur de bruit est-elle envisageable pour évaluer les impacts chantier et de la caserne en fonctionnement (sirènes notamment) ? La DIRIF a mis en place ce dispositif pour mesurer les nuisances liées aux circulations dans le cadre de l'aménagement de l'échangeur Pleyel

La SOLIDEO indique se renseigner sur la faisabilité de ce dispositif.

Post-réunion : la SOLIDEO répond défavorablement à l'installation de capteurs. Si des capteurs ont été déployés sur le Village, ces derniers concernent uniquement le collège Dora Maar et ne sont pas destinés à mesurer les impacts pour des particuliers ou des entités privées.

Un accès sera-t-il créé entre le boulevard de la Libération et la Seine à proximité immédiate de la cité Meissonnier ?

Laurent Monnet indique que la Ville n'envisage pas de créer un accès à cet endroit conformément au souhait des habitants.

Le présent compte-rendu est transmis aux personnes ayant indiqué leurs adresses mail, à la Ville de Saint-Denis pour relais et mis en ligne sur le site www.projets.ouvrages-olympiques.fr.